

CONVOCAATION

L'an deux mil dix-neuf, le 5 février, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 12 février 2019 à 19 heures 00.

Le Maire,

Éric ADRIAN

L'an deux **mil dix-neuf**, le douze février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire

Étaient Présents : Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Annabelle BERNARD, M. Thierry ROBERT, M. Jérôme MOUSSION, M. Claude TRAINÉAU, Mme Roselyne GIRAUD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

M. Xavier BOUTIN donne procuration à Thierry ROBERT

Absents : Ligny MALIDAN, Mme Émilie BROSSARD, Christophe CHATRÉ, Corinne GALIBERT, M. Marc TEILLET, Mme Céline PELLETIER-FREY, M. Martin BURGAUD

M. Jérôme MOUSSION est élu secrétaire de séance

ACQUISITION FONCIERE 3, RUE EVARISTE FEBVRE Délibération n° 2019-0212-007

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une acquisition foncière est envisagée sur la commune.

Cette acquisition se porte sur une parcelle de terrain située au 3, Rue Evariste Febvre appartenant à Mme & M. Théau/Gaborieau

Cette acquisition est une opportunité dans le cadre d'un aménagement.

La parcelle est cadastrée AB 108p d'une superficie de 496 m² en zone U.

Considérant l'intérêt pour la commune, et après négociation avec les propriétaires, il est envisagé une acquisition pour un montant de 50 € (Cinquante euros) le m².

Il vous est demandée :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle n° 108p d'une superficie de 496 m² située au 3, Rue Evariste Febvre pour un montant de 50 € le m²,

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 14 février 2019
Publiée 14 février 2019

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

La commune prend en charge les frais d'acte d'acquisition.

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT Délibération n° 2019-0212-008

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation permet d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater des biens d'équipements dans l'attente du vote du budget 2018.

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que les dépenses d'investissement peuvent être engagés dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement d'emprunts et les opérations d'ordre et doit être limitée dans sa durée et son montant.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : **133 726 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de

33 431.50 € (< 25% x 133 726 €.)

Dans ces conditions et conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités, propose l'ouverture des crédits d'investissement pour l'année 2018 comme indiqué ci-après :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant global de 33 431.50 € répartis comme suit : C/2315 34 431.50 €

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 14 février 2019
Publiée 14 février 2019

Précise que cette autorisation est valable jusqu'au vote du budget Assainissement 2019 où ces crédits seront repris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE AU 1^{ER} MARS 2019

Délibération n° 2019-0212-009

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération n° 2018.0130.008 du 30 janvier 2018, qui fixait la tarification du repas à **3.30 €** pour les enfant et les adultes.

Après avoir présenter les résultats de l'année civile 2018, le conseil municipal décide de reconduire le prix du repas à

3.30 € le prix du repas adulte et enfant à compter du 1^{er} mars 2019.

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 14 février 2019
Publiée 14 février 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et décide de maintenir le prix du repas enfant et adulte à **3,30 €** à compter du 1^{er} mars 2019.

TARIF ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMPTER DU 1^{ER} MARS 2019

Délibération n° 2019-0212-010

En date du 30 janvier 2018, le Conseil Municipal a fixé le tarif de la garderie à 1.60 € par jour et par enfant, avec gratuité pour le troisième enfant d'une même famille.

Monsieur le maire propose de reconduire ce tarif à **1,60 €** à compter du 1^{er} mars 2019

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 14 février 2019
Publiée 14 février 2019

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la reconduction du tarif de l'accueil périscolaire à **1, 60 €** par jour et par enfant avec gratuité pour le troisième enfant d'une même famille pour l'année 2019.

PARTICIATION RASED 2019

Délibération n° 2019-0212-011

Il est indiqué au Conseil Municipal que dans le cadre du réseau d'Aides Spécialisées de l'Education Nationale (RASED) de notre circonscription, des membres de ce réseau, interviennent auprès des élèves en difficulté à l'école publique de la commune. Leurs interventions nécessitent un matériel spécifique et l'achat de fournitures adaptées.

Par courrier du 18 janvier 2019, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale nous demande une participation aux frais de fonctionnement du réseau. Les besoins de financement sont estimés à 30 € par classe, notre commune ayant trois classes, sa participation est de 90 €.

Il est proposé à l'assemblée municipale de verser une subvention de 90 € pour le fonctionnement de ce service, pour l'année 2019.

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve la proposition et décide :

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 14 février 2019
Publiée 14 février 2019

- **De verser une subvention de 90 € sur le compte Réseau d'Aides pour l'année 2019**

EMPRUNT DE 236 700 € A LA BANQUE POSTALE
BUDGET PRINCIPAL
Délibération n° 2019-0212-012

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 236 700,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du prêt : 236 700,00 €

Durée du prêt : 15 ans

Objet du prêt : Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : **236 700,00 €**

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/04/2019 en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 1,40 %**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : **périodicité trimestrielle**

Mode d'amortissement : **Constant**

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : **0.10 % du montant du contrat du prêt**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 14 février 2019
Publiée 14 février 2019

DIVERS

➤ Maison des Associations : Réunion démarrage chantier mardi 19 février à 11h. Fin des travaux prévus pour Juillet 2019.

➤ Logiciel MAGNUS chez Berger Levrault : RDV avec M. TESSIER Commercial le vendredi 15 février.

➤ Bibliothèque : 6 personnes se sont portées bénévoles. 3 d'entre elles vont participer à la formation les 14 et 15 mars prochain.

Le 26 mars est programmée une réunion avec la DRAC sur la présentation du projet culturel, Les bénévoles y sont conviés.

- Un nom pour le terrain de Pétanque a été soumis en mairie, ce dernier a été refusé. Le conseil opte pour « Pétanque St Avaugourd »
- Les 2 panneaux Commune adhérente au passeport du Civisme ont été livré. Prix du panneau HT 138 €
 - un sera mis à l'arche Rue Evariste Febvre au niveau du Lotissement Le Mont Blanc
 - l'autre sera installée Route d'Avrillé, vers le Lotissement Le Bois de la Garde
- Job Insertion : Un nouveau bureau a été élu lors de la dernière Assemblée Générale.
- Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Voir pour permanences.
- Préparation du nouveau bail pour le logement 5, Allée des Frènes. Ostéopathe et Infirmière.
- Débat National à Avrillé le 18 février prochain.
- Prochaine réunion de conseil le mardi 12 mars 2019
- Prochaine réunion Maire -Adjoint le 4 mars 2019.

Signatures de l'ensemble des membres du Conseil Municipal

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Emargements</i>
Éric ADRIAN	
Jacqueline FERRÉ	
Annabelle BERNARD	
Liguy MALIDAN	
Thierry ROBERT	
Xavier BOUTIN	
€Jérôme MOUSSION	
Émilie BROSSARD	
Christophe CHATRE	
Corinne GALIBERT	
Marc TEILLET	
Claude TRAINÉAU	
Céline PELLETIER-FREY	
Roselyne GIRAUD	
Martin BURGAUD	

Liste des délibérations

Numéros	Objet de la délibération	Pages
2019.0212.007	Acquisition foncière 3, Rue Evariste Febvre	8
2019.0212.008	Ouverture de crédits d'investissement Budget Assainissement	8 et 9
2019.0212.009	Tarif restaurant scolaire au 1 ^{er} mars 2019	9
2019.0212.010	Tarif accueil périscolaire au 1 ^{er} mars 2019	9
2019.0212.011	Participation RASED 2019	9
2019.0212.012	Emprunt de 236 700 € à la Banque Postale	10
	Divers et signatures	10 et 11
	Liste des délibérations	12